



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 septembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 septembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Simone Guerrini, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Casalta à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Danielle Antonini, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210927-2021_238-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 27 septembre 2021
Délibération N° 2021/238
Dédoubllement d'une salle de classe de l'Ecole de Pietralba
(primaire)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les écoles de Pietralba ont connu un accroissement important de leur nombre d'élèves consécutivement à la poussée démographique des quartiers avoisinant, notamment la Rocade et l'entrée de Mezzavia. Ce phénomène a directement impacté les capacités d'accueil des salles de classes et leur nombre, devenus insuffisants.

La rentrée des classes de Septembre 2021 nécessite la création d'une salle de classe pouvant accueillir entre 10 et 12 élèves.

Afin de répondre à ce besoin, il a été envisagé de créer cette classe en dédoublant une grande salle de classe déjà existante.

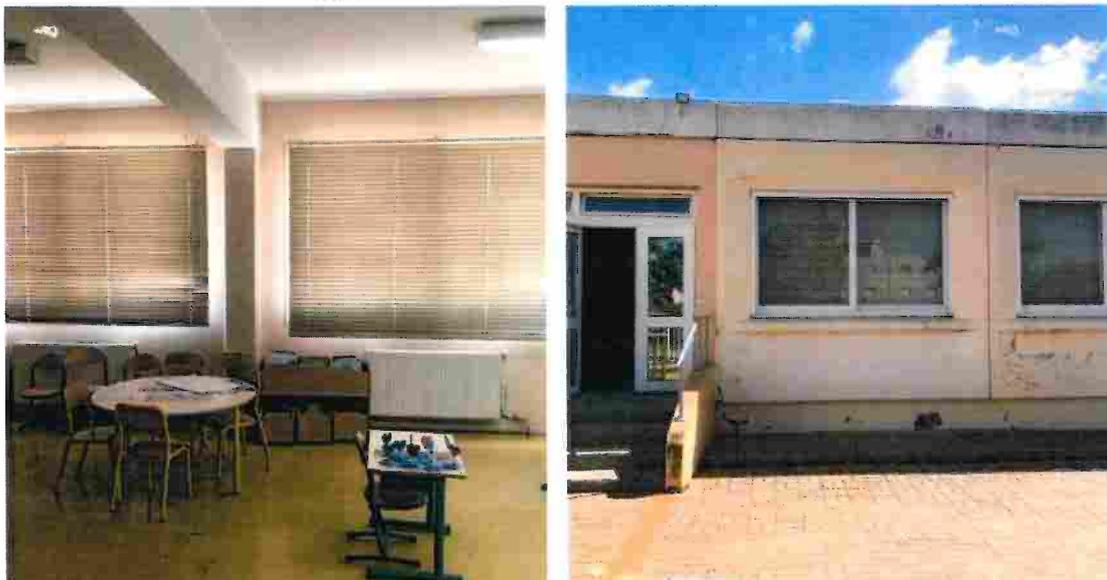
La grande salle actuelle pouvant accueillir environ 40 élèves en théorie mais n'en accueillant que 25 en réalité, peut-être scindée en deux salles aux capacités respectives de 25 et 10 à 12 élèves.

Le programme de travaux s'élève à 17 300 euros HT.

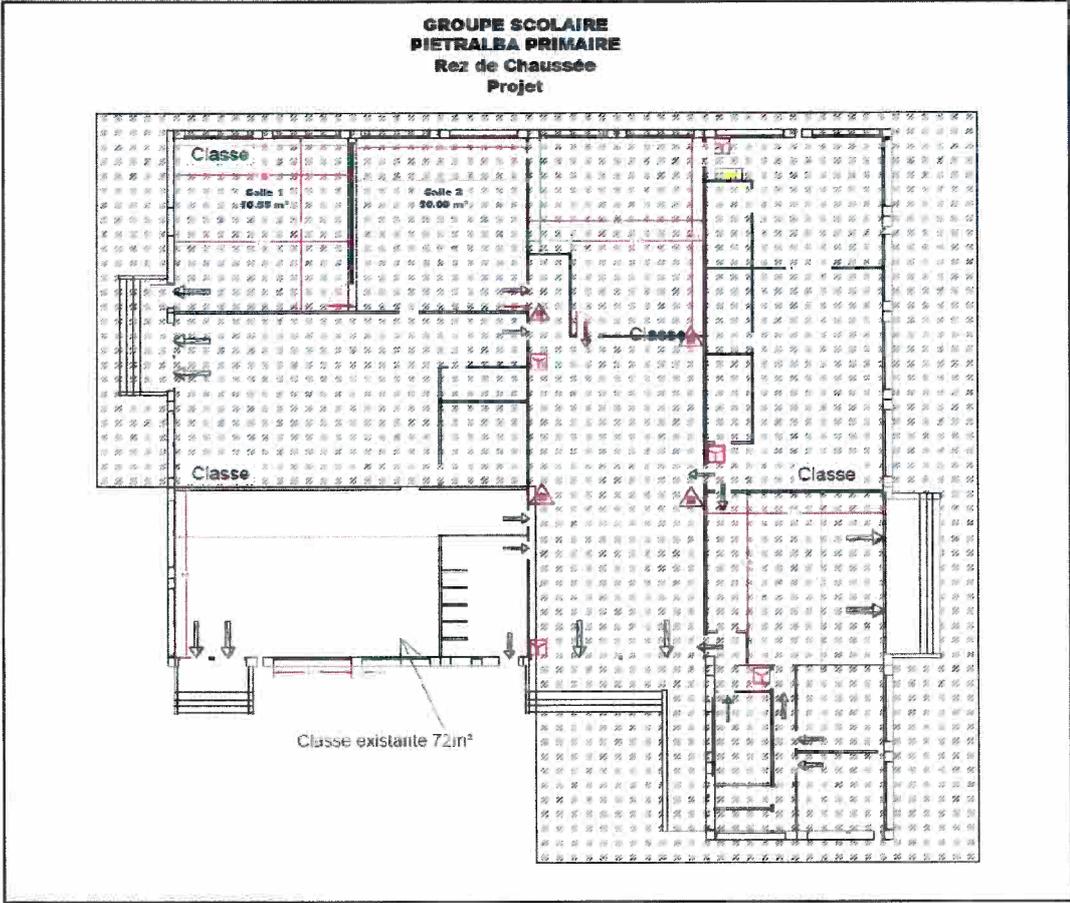
Etat des lieux



GRANDE SALLE DE CLASSE ACTUELLE

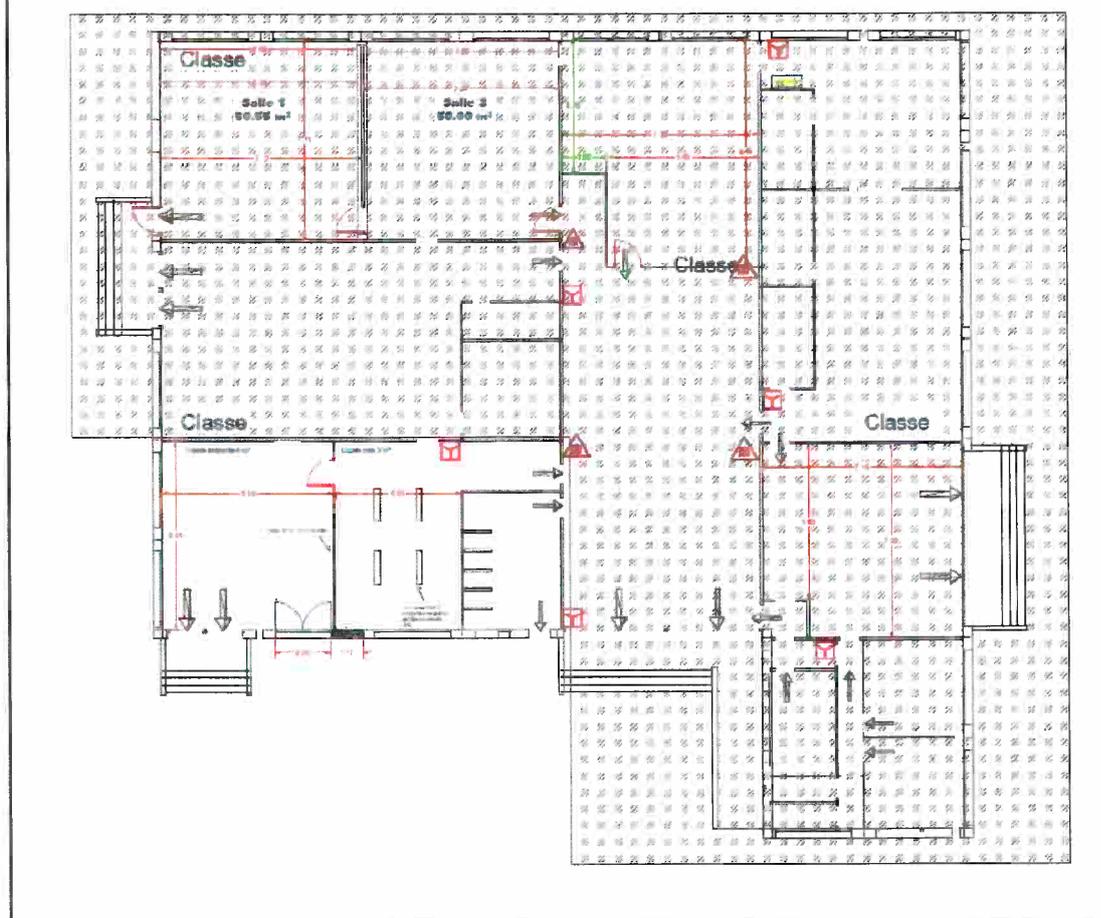


GRANDE FENÊTRE ACTUELLE



Projet et interventions envisagées

**GROUPE SCOLAIRE
PIETRALBA PRIMAIRE
Rez de Chaussée
Projet**



Les travaux envisagés sont les suivants :

- Création d'une cloison afin de diminuer la surface de la salle originale et obtenir une deuxième salle de classe pouvant accueillir 10 à 12 élèves,
- Installation d'une porte de distribution dans la cloison de 93cm permettant la communication entre les deux salles,
- Remplacement de l'éclairage, installation de luminaires LED.

Conclusion

Nous proposons de recourir à l'utilisation des marchés à bon de commande en cours à la DGST pour la réalisation de ce projet.

Les différentes interventions évoquées et chiffrées par les entreprises suivant le plan présenté précédemment représentent le budget ci-dessous :

- Travaux de cloison, peinture, inclus porte et fenêtre : **12.800 euros HT**
- Travaux d'éclairage et d'électricité : **3.000 euros HT**
- Travaux divers : **1.500 euros HT.**

Soit un montant de : **17.300 euros HT (dix-sept mille trois cent euros HT).**

❖ **Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation école :**

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	8 650 €	50%
Collectivité de Corse – Dotation école	8 650 €	50%
TOTAL	17 300 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le projet de dédoublement d'une salle de classe de l'Ecole de Pietralba (Primaire) pour un montant de 17 300 euros HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation école selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	8 650 €	50%
Collectivité de Corse – Dotation école	8 650 €	50%
TOTAL	17 300 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Rose-Marie OTTAVY-SARROLA, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2021,

APPROUVE le projet de dédoublement d'une salle de classe de l'Ecole de Pietralba (Primaire) pour un montant de 17 300 euros HT;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation école selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	8 650 €	50%
Collectivité de Corse – Dotation école	8 650 €	50%
TOTAL	17 300 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI